

AXA Euro Crédit

Société d'Investissement à Capital Variable sous la forme de société anonyme
Tour Majunga – La Défense 9
6, place de la Pyramide
92800, Puteaux
347 943 094 RCS Nanterre

Lettre aux actionnaires de la SICAV AXA Euro Crédit

Puteaux, le 25 août 2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes actionnaire de la société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit français AXA Euro Crédit (ci-après la « **SICAV** »), OPCVM nourricier de l'OPCVM maître « AXA Worlds Funds - Euro Sustainable Credit » dont BNP Paribas Asset Management Europe (la « **Société de Gestion** ») assure la gestion et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. Nous souhaitons vous informer des modifications qui seront apportées à votre SICAV.

Quels changements vont intervenir sur votre SICAV ?

Le Conseil d'Administration de la SICAV a pris acte, lors de sa séance du 22 juillet 2026, de la fusion du compartiment maître de la SICAV, soit AXA World Funds – Euro Sustainable Credit, avec le compartiment BNP Paribas Funds Sustainable Euro Corporate Bond, un compartiment de la SICAV luxembourgeoise BNP Paribas Funds, avec effet au 8 octobre 2026 (la « **Date d'Effet** ») et, en conséquence, du changement d'OPCVM maître de la SICAV en BNP Paribas Funds Sustainable Euro Corporate Bond (le « **Compartiment Maître** »).

Étant donné qu'AXA World Funds - Euro Sustainable Credit et BNP Paribas Funds Sustainable Euro Corporate Bond présentent un objectif, une stratégie et un univers d'investissement similaires, il a été décidé de les fusionner à des fins de rationalisation et afin de clarifier l'offre de fonds aux investisseurs. Le Conseil d'Administration a estimé pertinent et dans le meilleur intérêt des actionnaires de la SICAV que cette dernière agisse en tant que nourricier de BNP Paribas Funds Sustainable Euro Corporate Bond qui, à la suite de la fusion, sera un OPCVM avec un plus haut niveau d'actifs sous gestion et plus prospère dans la mesure où BNP Paribas Funds a affiché un meilleur positionnement commercial qu'AXA World Funds - Euro Sustainable Credit au cours des dernières années.

A des fins de cohérence et d'alignement avec le nom du nouvel OPCVM maître, la SICAV sera, sous réserve de votre approbation en tant qu'actionnaires de la SICAV de la modification inhérente des statuts lors d'une assemblée générale extraordinaire convoquée le 8 octobre 2026, renommée « BNP Paribas Euro Crédit Durable ».

La gestion financière de votre SICAV restera assurée par la société de gestion BNP Paribas Asset Management Europe, et la gestion de l'OPCVM maître est assurée par sa société de gestion, BNP Paribas Asset Management Luxembourg, agréée et supervisée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier luxembourgeoise.

Compte tenu de ce changement d'OPCVM maître, l'objectif et la stratégie d'investissement de la SICAV ont été modifiés et seront donc similaires à ceux du nouvel OPCVM maître.

Ce changement d'OPCVM maître qui a reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 29 mai 2026 sera effectif à compter de la Date d'Effet.

Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?

Cette opération entrera en vigueur le 8 octobre 2026.

Attention, pour le bon déroulement de cette opération et considérant que les souscriptions, conversions et rachats d'actions dans AXA World Funds – Euro Sustainable Credit seront suspendues à partir du 1er octobre 2026 jusqu'à la Date d'Effet, il a donc été décidé de suspendre également les souscriptions, conversions et rachats d'actions dans la SICAV à partir du 1er octobre 2026 jusqu'à la Date d'Effet. Pendant cette période, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts. La SICAV ayant une valorisation quotidienne, la dernière valeur liquidative de la SICAV sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de changement d'OPCVM maître, sera celle du 1er octobre 2026.

Si vous acceptez les termes de ces modifications, cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos actions jusqu'au 1er octobre 2026, étant précisé que la SICAV n'applique pas de commission de rachat.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : Non
- Augmentation du profil de risque : /Non
- Augmentation potentielle des frais : Oui
- Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou de rendement / risque : Non significatif



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Nous n'anticipons pas d'impact fiscal à la suite de cette opération.

Cette information est donnée à titre indicatif, il est conseillé aux actionnaires de se rapprocher de leur conseil fiscal afin d'examiner leur situation particulière.

Quelles sont les principales différences entre la SICAV dont vous détenez des actions actuellement et la future SICAV ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant AXA Euro Crédit	Après BNP Paribas Euro Crédit Durable	
Modification du profil de rendement/risque			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*	Liste avec les fourchettes d'exposition Duration de l'indice de référence (sensibilité aux taux d'intérêts) : c. 3.8 ans	Liste avec les fourchettes d'exposition Duration de l'indice de référence (sensibilité aux taux d'intérêts) : c. 4.4 ans	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente : -

Régime juridique et politique d'investissement			
Objectif de gestion*	AXA Euro Crédit (le « Nourricier ») est investi en permanence et en totalité dans un seul OPCVM, AXA World Funds – Euro Sustainable Credit, un compartiment de la SICAV luxembourgeoise AXA World Funds. AXA Euro Crédit investira dans la classe d'actions M du Maître AXA World Funds – Euro Sustainable Credit. L'objectif de gestion d'AXA Euro Crédit est le même que celui d'AXA World Funds – Euro Sustainable Credit. Rappel de l'objectif de gestion du Maître AXA World Funds –Euro Sustainable Credit : <i>L'objectif du Compartiment vise à générer un revenu et une croissance de votre investissement, mesurés en EUR, à partir d'un portefeuille d'obligations géré activement investi dans des titres durables, et à appliquer une approche ESG.</i>	BNP Paribas Euro Crédit Durable (le « Nourricier ») est investi en permanence et en totalité dans un seul OPCVM, BNP Paribas Funds Sustainable Euro Corporate Bond, un compartiment de la SICAV luxembourgeoise BNP Paribas Funds. BNP Paribas Euro Crédit Durable investira dans la classe d'actions X du Maître BNP Paribas Funds Sustainable Euro Corporate Bond. L'objectif de gestion de BNP Paribas Euro Crédit Durable est le même que celui de BNP Paribas Funds Sustainable Euro Corporate Bond. Rappel de l'objectif de gestion du Maître BNP Paribas Funds Sustainable Euro Corporate Bond: <i>L'objectif du Compartiment vise à accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant principalement dans des obligations de sociétés libellées en EUR et émises par des sociétés socialement responsables.</i>	
Indicateur de référence	100% BofA EMU Corporate 1-10 Years	Bloomberg Euro Aggregate Corporate (EUR) RI	
Changement de méthode de sélection des titres*	La SICAV est investie en permanence et en totalité dans un seul OPCVM et à titre accessoire en liquidités. Le fonds maitre a changé, il s'agit d'un compartiment d'une autre SICAV de droit luxembourgeois : A la Date d'Effet, la SICAV sera investie en totalité et en permanence dans «BNP Paribas Funds Sustainable Euro Corporate Bond – Part X EUR Capitalisation », de la SICAV de droit luxembourgeois BNP Paribas Funds.		
Prise en compte de critères extra-financiers dans la méthode de gestion	Oui, indirectement, via le Fonds Maitre – Rappel de la prise en compte des critères extra-financiers dans le Compartiment Maitre : <i>Le Gestionnaire Financier applique à tout moment un premier filtre d'exclusion par le biais des Politiques relatives aux exclusions sectorielles et aux normes ESG qui comprend des exclusions spécifiques et exclut les investissements dans des titres émis par des sociétés en violation des normes et standards internationaux ainsi que les investissements dans des sociétés impliquées dans des incidents graves liés à</i>	Oui, indirectement, via le Fonds Maitre – Rappel de la prise en compte des critères extra-financiers dans le Compartiment Maitre : <i>L'équipe d'investissement applique la Politique d'investissement durable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, qui prend en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tels que, notamment, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le respect des droits de l'Homme et le respect des droits des actionnaires minoritaires, à chaque étape du processus d'investissement du Produit.</i>	

	<i>l'ESG ou dans des émetteurs de faible qualité ESG. Les instruments émis par les pays où sont observées des catégories spécifiques de violations graves des Droits de l'Homme sont également interdits.</i> <i>Le Fonds Maître applique également les exclusions des Indices de Référence alignés sur l'Accord de Paris (PAB) définies à l'article 12, point (1), alinéas (a) à (g), du Règlement délégué (UE) 2020/1818 relatif aux indices de référence.</i> <i>Le Fonds Maître investit au moins 50% dans des actifs durables tels que définis par l'application des cadres d'investissement durable d'AXA IM.</i> <i>Le Fonds Maître suit une approche d'"amélioration des indicateurs extra-financiers", en surperformant l'indicateur extra-financier Intensité carbone d'au moins 20% par rapport à son Univers d'Investissement.</i> <i>En outre, la stratégie d'investissement surperforme en permanence son indice de référence au regard de l'Intensité carbone.</i> <i>Les taux de couverture minimums (exprimés en pourcentages minimum de l'actif net hors obligations et autres titres de créance d'émetteur publics, liquidités détenues à titre accessoire et actifs solidaires) s'appliquent au portefeuille du produit financier : 90% pour l'analyse ESG et 90% pour l'indicateur Intensité carbone.</i>	<i>L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG propriétaire doit porter sur au moins 90% des actifs du produit financier. Le score ESG moyen pondéré du Produit est supérieur au score ESG de l'univers d'investissement après élimination d'au moins 30 % des titres ayant le score ESG le plus faible et après avoir appliqué les exclusions applicables.</i> <i>Le produit financier exclut les entreprises contrevenant aux normes internationales, exposées au tabac et aux armes controversées, ainsi que les entreprises actives dans des secteurs pouvant impacter négativement le climat conformément à l'article 12.1 (a-g) du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission.</i> <i>Le produit financier doit se conformer dans le cadre de ses investissements à la liste des exclusions prévues au sein du référentiel du label ISR en vigueur à la date du prospectus.</i> <i>L'intensité de GES des sociétés bénéficiaires en portefeuille est inférieure à celle de l'univers d'investissement extra-financier (PAI 3).</i> <i>Le pourcentage d'obligations vertes du secteur financier est supérieur à celui de l'univers d'investissement extra-financier.</i> <i>Le produit financier investira au moins 60% de ses actifs dans des « investissements durables » selon les critères détaillés dans l'annexe SFDR du produit.</i>
--	--	---

Frais			
Frais courants (1)	0.76%	0.80%	
Rappel des charges régulières de l'OPCVM maître			
Commissions annuelles maximales de service servant à couvrir les dépenses courantes de l'OPCVM Maître	Max 0.50%	0.17%	

(1) Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2025. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Il exclut : les commissions de performance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des actions/parts d'un autre OPC. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction.

Informations pratiques		
Dénomination de la SICAV	AXA Euro Crédit	BNP Paribas Euro Crédit Durable
Dénomination de l'OPCVM maître (compartiment)	AXA World Funds – Euro Sustainable Credit	BNP Paribas Funds Sustainable Euro Corporate Bond
Code ISIN de la classe de l'OPCVM maître investie par la SICAV	Classe M EUR Dis LU0965101792	Classe X Distribution (Euro) LU1920356190

*Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 29 mai 2026.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons de la nécessité et de l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DIC) disponible à <https://funds.axa-im.com/>.

Le prospectus mis à jour de la SICAV et les documents relatifs à BNP Paribas Funds Sustainable Euro Corporate Bond et à la SICAV de droit luxembourgeois BNP Paribas Funds peuvent être obtenus au siège de la Société de Gestion ou sur [Recherche de fonds | BNP Paribas Asset Management France](#).

Il vous est conseillé de contacter votre interlocuteur habituel, lequel se tient à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information ou toute précision que vous souhaiteriez obtenir.

Enfin, nous vous invitons à consulter le site internet de la Société de Gestion et la page de la SICAV avec les différents *reportings* et rapports en ligne.

* * *

Nous restons à votre entière disposition et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

BNP Paribas Asset Management Europe